

Fiche technique du produit

Spécifications



ComPacT NSX250 - 4 cosses à sertir câble aluminium 185mm² - séparateur de phases

LV429507

Statut commercial: Commercialisé

Principales

Type de produit ou équipement	Cosse à sertir
Catégorie d'accessoire / de pièce détachée	Accessoire de raccordement
Compatibilité de gamme	ComPacT NSX100 ComPacT NSX160 ComPacT NSX250 ComPacT NSX100 DC ComPacT NSX160 DC ComPacT NSX250 DC EasyPact CVS100...250 ComPacT INS250 ComPacT ComPacT INV100...250 FuPacT FuPacT ISFT FuPacT FuPacT INF
Description des pôles	4P
Quantité par lot	Lot de 4
[In] courant nominal	250 A

Complémentaires

Équipement fournis	Bloc d'isolation
Matière des conducteurs	Aluminium
Mode de raccordement	Cosse à sertir1 câble(s) 185 mm ²

Emballage

Type d'emballage 1	PCE
Nombre d'unité par paquet	1
Hauteur de l'emballage 1	3,3 cm
Largeur de l'emballage 1	13,2 cm
Longueur de l'emballage 1	11,2 cm
Poids de l'emballage (Kg)	475,0 g
Type d'emballage 2	S03
Nb produits dans l'emballage 2	25
Hauteur de l'emballage 2	30,0 cm
Largeur de l'emballage 2	30,0 cm
Longueur de l'emballage 2	40,0 cm
Poids de l'emballage 2	12,291 kg

Garantie contractuelle

Garantie

18 mois

Environmental Data

Schneider Electric vise à atteindre le statut de Net Zero d'ici 2050 grâce à des partenariats avec la chaîne logistique, des matériaux à faible impact et une circularité via notre campagne en cours "Use Better, Use Longer, Use Again" pour prolonger la durée de vie des produits et leur recyclabilité.

[Environmental Data expliquées >](#)

Empreinte environnementale

Empreinte carbone du cycle de vie total 5

Profil environnemental du produit (PEP) [Profil environnemental du Produit](#)

Use Better

Matières et Substances

Emballage avec carton recyclé Oui

Emballage sans plastique Non

[Directive RoHS UE](#) Conforme

Statut sur la présence d'halogène Le produit contient un halogène au-dessus des seuils

Use Again

Réemballer et réuser

Profil de circularité Pas d'opérations particulières de recyclage requises

Reprise Non

WEEE Label  Sur le marché de l'Union Européenne, le produit doit être mis au rebut selon un protocole spécifique de collecte des déchets et ne jamais être jeté dans une poubelle d'ordures ménagères.